

Association Mains libres

15 rue Saint-Denis 75001 Paris – Contact : elisabeth.bourguinat@wanadoo.fr - 01 42 21 99 32

Projet de création d'une bagagerie pour les SDF dans le quartier des Halles (Paris 1^{er})

Résumé

L'association Mains libres est conçue dans un esprit de partenariat et de solidarité entre les ADF (personnes Avec Domicile Fixe), les SDF (personnes Sans Domicile Fixe) et les associations spécialisées oeuvrant en faveur des SDF et des personnes en situation précaire. Les SDF sont encombrés et stigmatisés par leurs bagages, et ils peuvent les perdre ou se les faire voler. L'association offre à ses adhérents SDF la possibilité de les déposer matin et soir, en toute sécurité, dans une bagagerie située dans le quartier des Halles, gérée de façon participative avec eux et en partenariat avec les associations spécialisées.

Ce service n'est pas considéré comme une façon de les maintenir dans leur situation, qui est inacceptable, mais au contraire comme un atout pour faciliter leur insertion grâce à la réappropriation de leur autonomie et à un travail en réseau avec les associations spécialisées.

La bagagerie est également destinée à favoriser leur inclusion dans le quartier grâce à un accueil personnalisé et au développement de liens sociaux avec les ADF membres de l'association.

Le projet de bagagerie des Halles est triplement innovant :

- il offre un service qui n'existe pas ailleurs : une bagagerie ouverte matin et soir et sept jours sur sept, qui permet aux SDF de se débarrasser notamment de leurs bagages de nuit, les plus encombrants et stigmatisants, et sans limitation de durée, ce qui facilite leurs projets d'insertion en leur offrant une solution de stockage durable ;
- il est porté par des ADF et notamment par des habitants du quartier des Halles et doit contribuer, en tissant des liens entre eux et les SDF, à l'inclusion de ces derniers dans la vie du quartier ;
- il repose sur la participation des SDF, à la fois au conseil d'administration et à la gestion quotidienne de l'équipement, ce qui correspond à une mise en application ambitieuse des aspects de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 concernant la participation des usagers au fonctionnement des services d'action sociale et médico-sociale (voir annexe F p. 33) ; il constitue ainsi une démarche de citoyenneté et de valorisation des personnes en situation d'exclusion.

Ce caractère très innovant suppose une première phase expérimentale, qui pourrait être de deux à trois ans, et pourrait se dérouler dans l'ancienne halte-garderie des Halles, un local situé dans les pavillons Willerval du Forum, qui devraient être démolis approximativement en 2009. Pendant cette phase expérimentale, le fonctionnement sera évalué et adapté en permanence. Notre souhait serait, si la formule fait ses preuves, que la bagagerie puisse à terme être relogée dans ou à proximité de l'accueil de jour supplémentaire dont la construction est prévue dans le projet de rénovation des Halles, éventuellement dans les espaces libérés par la suppression des trémies Coquillière et Berger.

Reposant sur le bénévolat des adhérents SDF et ADF de l'association porteuse du projet, la création de la bagagerie, d'une capacité de 50 usagers à terme, nécessiterait :

- la mise à disposition d'un local de 150 m² dans le quartier des Halles,
- un budget d'investissement de 21 800 €,
- un budget de fonctionnement de 25 200 €.

SOMMAIRE

I – Initiateur du projet : Solidarité Paris Centre.....	4
II – Définition du besoin.....	5
1) Enquête auprès des futurs usagers.....	5
2) Enquête sur les offres existantes.....	5
III – Porteur du projet : l’association Mains libres.....	7
IV – Implantation	8
1) Implantation provisoire.....	8
2) Implantation définitive.....	9
V – Description du fonctionnement de la bagagerie.....	11
1) Mode d’inscription des usagers.....	11
2) Jours et heures d’ouverture.....	11
3) Service principal.....	11
4) Services associés.....	12
5) Gestion des bénévoles.....	12
6) Fréquence des visites.....	13
7) Bagages abandonnés.....	13
8) Sécurité.....	13
9) Hygiène.....	14
10) Environnement extérieur.....	14
11) Règlement intérieur.....	14
VI – Budget	15
1) Budget d’investissement.....	15
2) Budget de fonctionnement.....	15
VII – Evaluation et capacité d’évolution du projet.....	16
1) Réponse au besoin.....	16
2) Vie de l’association	16
3) Qualité de l’organisation de la bagagerie	16
4) Gestion financière.....	16
5) Atteinte globale des objectifs de l’association.....	16
6) Capacité d’évaluation et d’évolution.....	17
VIII – Le soutien des élus.....	18
 ANNEXES	
A – Sommaire des réunions de travail de Solidarité Paris Centre	19
B – Tableau comparatif d’offres existantes en région parisienne et à Nantes.....	23
C – L’offre du secteur marchand.....	25

D – Enquête réalisée auprès des futurs usagers (entre le 6 et le 16 mai 2006)	26
E – Dépouillement de l’enquête réalisée auprès des futurs usagers.....	28
F – Extraits de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002.....	33
G – Statuts de l’association Mains libres.....	35
H – PV de l’assemblée constituante du 27/06/06.....	40
I – Liste des membres de l’association au 28/06/06.....	43

I – Initiateur du projet : Solidarité Paris Centre

Ce projet a été lancé à l'initiative du groupe « Solidarité Paris centre », constitué d'associations et de membres de conseils de quartier des quatre premiers arrondissements, avec pour objectif d'améliorer l'accueil des SDF au centre de Paris et de mettre en réseau et en synergie les divers équipements, associations spécialisées et membres des associations d'habitants et des conseils de quartier du centre de Paris s'intéressant à cette question.

Le besoin de bagageries de proximité ayant été reconnu comme l'un des plus importants actuellement pour les SDF, une première bagagerie a ouvert dans le 4^{ème}, et outre ce projet aux Halles (1^{er}), d'autres projets sont envisagés pour le centre de Paris à partir de ces premières expériences. Le travail en réseau permettra de tirer parti des différentes expériences.

Membres du groupe Solidarité Paris Centre ayant participé aux réunions du groupe de travail sur la bagagerie des Halles :

Françoise Aba (Association Accomplir, ATD Quart Monde, Conseil de Quartier du 2^{ème}), Rachid Benferhat (Directeur de l'Agora Emmaüs et du département des activités de jour, 1^{er}), Jean-Claude Cadin (Conférence Saint-Vincent de Paul, paroisse Saint-Germain L'Auxerrois), Bernard Dubois (SDF du quartier des Halles), Bernard Blot (Association Accomplir et volontaire à la Soupe Saint-Eustache, 1^{er}), Michelle Boisson (Les Morts de la rue et association L'un est l'autre), Elisabeth Bourguinat (Association Accomplir), Rachid Cherfi (maraudeur Agora Emmaüs), Thierry d'Auzon (Conseil de quartier du 4^{ème} et association Bagagérue, 4^{ème}), Bruno Dabout (ATD Quart-Monde), Daniel Chasteauneuf (SDF du quartier des Halles), Danielle (SDF du quartier des Halles), Bruno de Sentenac (centre social La Clairière, 2^{ème}), Aziz Diop (Agora Emmaüs), Xavier Du Boisbaudry (ancien président de La Soupe Saint-Eustache, collectif Les Morts de la rue), Eric Galère (maraudeur Agora Emmaüs), Gary Drahmani (SDF du quartier des Halles), Olivier Guibert (capitaine de police du 1^{er} arrondissement, quartier des Halles), Patrick Guimonneau (SDF du quartier des Halles et association Accomplir), Anne Hémar (Association Accomplir), Alban Jasson (habitant du quartier des Halles, 1^{er}), Jeanne Kalt (habitante du quartier Saint-Germain l'Auxerrois, 1^{er}), Charles Lavaud (Directeur de l'antenne Aux Captifs, la libération, de la rue St-Denis), Mathias Le Du (Agora Emmaüs), Françoise Le Guennec (Conseil de quartier Rambuteau et collectif « Logement », 3^{ème}), Marie-Paule Renaud (SDF du quartier des Halles), Madeleine Maillot-Coune (Conférence Saint-Vincent de Paul, paroisse Saint-Germain L'Auxerrois), Martine (SDF du quartier des Halles et Association Accomplir), Laetitia Mougnot (Accomplir), Gilles Pourbaix (Association Accomplir), Redouane (Collectif Les Morts de la rue et association L'un est l'autre), Bruno René-Bazin (centre social La Clairière, 2^{ème}), Richard Fleury (SDF du quartier des Halles), Patrick Roburin (Conseil de quartier Vivienne-Gaillon, 2^{ème}), Clémence Roux de Luze (habitante du 3^{ème}), Thierry Savignan (SDF du quartier des Halles), Marie-Ange Schiltz (Accomplir), Gérard Seibel (président Soupe Saint-Eustache, 1^{er}), Tanagore (collectif « Logement » du 3^{ème}), Hugues Templier (Association Accomplir), Pierre Tibouville (Conseil de quartier des Halles, 1^{er}), Fati Traoré (collectif Les Morts de la rue et centre social La Clairière, 2^{ème}), Françoise Vauché (Conseil de quartier Réaumur, 3^{ème}), Arnaud Vignon (Commission Solidarité des conseils de quartier du 2^{ème}).

13 réunions ont eu lieu entre le 20/01/06 et le 27/06/06, témoignant d'une forte mobilisation (voir les sommaires des comptes rendus, annexe A, p. 19).

II – Définition du besoin

Les responsables et les professionnels des centres d'accueil de jour que nous avons rencontrés (Agora Emmaüs / Paris 1^{er}, Le Refuge / Pantin, Emmaüs Alternative / Montreuil, La Halle Saint Didier / Paris 16^{ème}, Centre René Coty / Paris 14^{ème}, L'Arche d'avenirs / Paris 13^{ème}) ont tous confirmé que le besoin de bagagerie était très fort pour la population vivant dans la rue. Il en est de même chez les acteurs sociaux travaillant avec les plus défavorisés (ATD Quart-Monde, La Soupe Saint Eustache, Aux Captifs La Libération, etc.).

Nous avons approfondi et quantifié cette observation par une enquête auprès des intéressés et par une analyse des offres existantes.

1) Enquête auprès des futurs usagers

L'enquête que nous avons réalisée auprès de 49 SDF et dépouillée avec l'aide d'une chercheuse du CNRS (voir annexes D p. 26 et E p. 28) confirme l'existence d'un véritable besoin, celui de pouvoir se décharger, être libre de ses mouvements, circuler, entrer, sortir sans se sentir gêné ou exclu. La possibilité de se débarrasser de ses affaires allège la personne d'une charge physique pesante et parfois invalidante mais également d'un poids social : les bagages assignent irrémédiablement la personne à la catégorie de SDF. Dans l'univers instable et parfois violent de la rue, ce projet apparaît aussi comme une sécurité qui met à l'abri les effets personnels, offrant ainsi une possibilité de mieux gérer son bien et par voie de conséquence son aspect. Enfin, l'apparence commune retrouvée facilite la recherche d'un emploi ou l'exercice d'une activité que la personne maintient ou souhaite entreprendre.

La fréquentation envisagée du service est bi-quotidienne (23), quotidienne (12) ou pluri-hebdomadaire (7). La fréquentation occasionnelle est une option tout à fait marginale (2).

L'adhésion des usagers à l'association chargée de gérer le projet est acquise (37 avis favorables). La présence de SDF dans l'équipe améliore le sentiment de sécurité et promet un fonctionnement adapté à leurs idées et à leurs besoins. Leur participation active à l'élaboration du projet les valorise et les responsabilise. Ils ne sont plus les simples bénéficiaires d'une action en leur faveur mais les acteurs de leur propre solidarité. Conscients de l'utilité sociale de cette action, ils espèrent rétablir une dignité trop souvent bafouée et redevenir des gens ordinaires qui peuvent espérer une réinsertion. Les réticences au projet sont liées aux inquiétudes concernant la sécurité des bagages.

2) Enquête sur les offres existantes

En matière de bagageries et de consignes, il existe deux types d'offres :

- les offres du secteur marchand (consignes SNCF, société « Une pièce en plus », voir Annexe C p. 25)
- les offres du secteur associatif particulièrement destinées aux SDF.

Les offres du secteur marchand

- sont trop chères pour ce public,
- sont peu accessibles (gares SNCF – banlieue)
- exigent parfois un justificatif de domicile (société « Une pièce en plus »)
- ne permettent pas la création de lien social et donc l'inclusion de ces personnes.

Les offres du secteur associatif particulièrement destinées aux SDF (voir Annexe B p. 23)

- sont généralement limitées dans le temps (15 jours, 3 mois, 6 mois...),
- lorsqu'elles sont renouvelables, imposent souvent un délai de carence (période pendant laquelle la personne doit retirer l'ensemble de ses bagages),
- ne permettent généralement pas l'accès quotidien ni a fortiori bi-quotidien : elles sont conçues plutôt pour un stockage de moyenne durée que pour un stockage des bagages de jour et de nuit facilitant la vie quotidienne,
- ne sont pas conçues comme un service de proximité, lié à un quartier et favorisant les contacts avec les ADF du quartier,
- ne sont pas conçues sur un mode participatif.

III – Porteur du projet : l'association Mains libres

Une association spécifique, Mains libres, a été créée le 27/06/06 pour porter le projet (voir l'annexe G sur les statuts p. 35 et l'annexe H avec le PV de la constituante, p. 40). Elle comprend des membres actifs et des membres donateurs.

Les membres actifs comprennent :

- les SDF usagers de la bagagerie et éventuellement volontaires pour participer au fonctionnement ;
- les ADF volontaires pour participer au fonctionnement ;
- les représentants des associations spécialisées siégeant au conseil d'administration.

Le CA est composé uniquement de membres actifs. Il comprend au maximum 6 représentants de chacun des trois catégories, soit 18 membres au total.

Quatre représentants d'associations spécialisées ont d'ores et déjà confirmé leur accord :

- Rachid Benferhat, directeur de l'Agora Emmaüs,
- Charles Lavaud, directeur de l'antenne d'Aux Captifs, la libération, de la rue Saint-Denis
- Jean-Claude Cadin, président de la Conférence Saint Vincent de Paul de la paroisse Saint Germain l'Auxerrois,
- Gérard Seibel, président de La Soupe Saint Eustache.

Les membres donateurs peuvent être des personnes morales ou des personnes physiques.

Une première liste d'adhérents a été constituée au moment de la création de l'association (voir annexe I p. 43). Elle sera appelée à s'étoffer progressivement, à la fois du côté des SDF et des ADF. Une soirée théâtre « *Rencontre avec la rue* », suivie par un débat sur le projet de bagagerie sera organisée en partenariat avec la Mairie du 2^{ème} à l'espace Jean Dame le 13 octobre 2006, à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère. Cette soirée devrait permettre de sensibiliser d'autres ADF du quartier et de recruter de nouveaux membres pour l'association. Des volontaires pourront également être recrutés auprès de la Soupe Saint-Eustache (qui est partenaire du projet et compte 250 bénévoles) et auprès de l'association Aux Captifs, la libération. Enfin, en cas de besoin, nous pourrions faire appel aux organismes qui recensent et mettent à disposition des bénévoles et devraient être séduits par le caractère très original et innovant de ce projet.

Des réunions plénières, ouvertes à tous les adhérents, seront organisées régulièrement (une fois par mois) pour faire le point sur les problèmes rencontrés et s'assurer que les objectifs du projet sont respectés.

Une évaluation complète aura lieu chaque mois et portera à la fois sur le fonctionnement de la bagagerie et sur celui de l'association (voir ci-dessous, p. 16). Elle permettra l'évolutivité du projet.

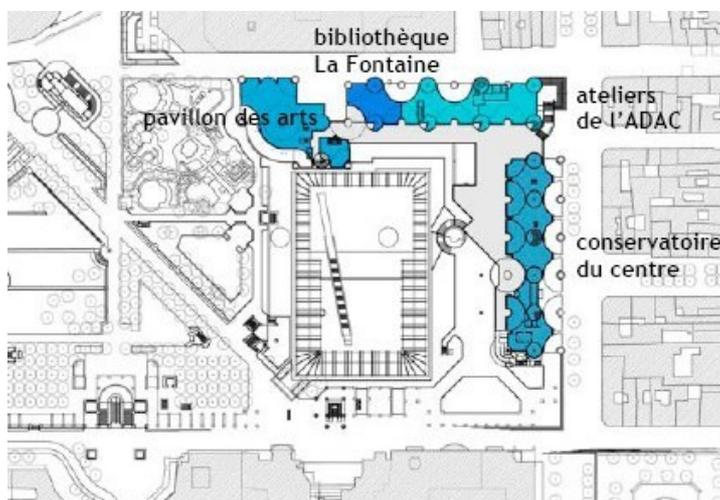
IV – Implantation de la structure

1) Implantation provisoire

Un local permettant de mener de façon temporaire une première expérience de bagagerie a été identifié : l'ancienne halte-garderie située sur la terrasse Lautréamont (150 m²), dans les pavillons Willerval qui doivent être démolis dans le cadre du projet de rénovation des Halles.

Nous souhaiterions obtenir la mise à disposition gratuite de cette salle pendant la période allant jusqu'au moment de la démolition des pavillons (2009 ?) afin de réaliser une première expérience destinée à apporter la « preuve de concept » et à expérimenter et stabiliser le fonctionnement de cet équipement très innovant.

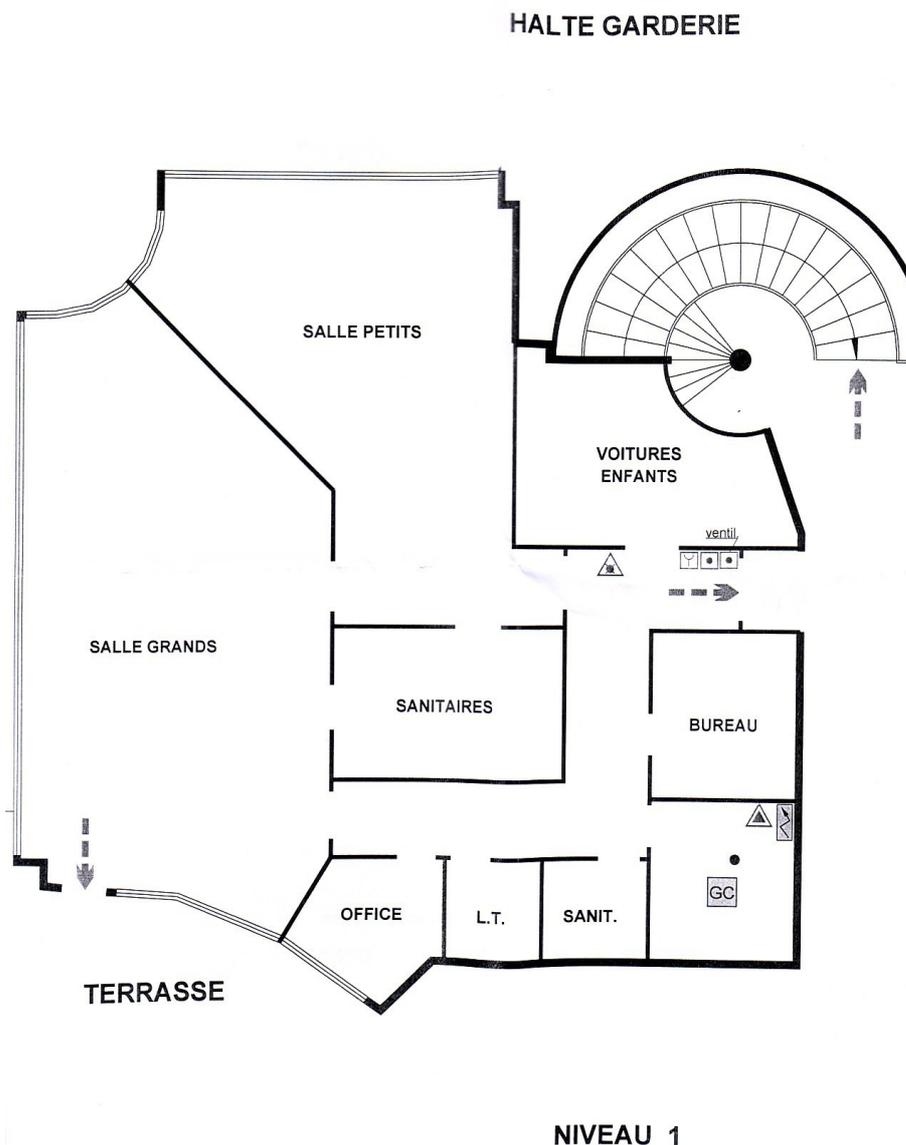
Sur le plan ci-dessous, l'ancienne halte-garderie correspond au local de forme carrée situé en bas à droite de l'ensemble « Pavillon des Arts » :



Ce local offre quatre caractéristiques très intéressantes pour le projet :

- sa taille permet à la fois l'installation d'une cinquantaine de casiers et offre suffisamment d'espace pour constituer à la fois un lieu de convivialité favorable aux liens entre SDF et ADF et un lieu de réunion permettant à chacun d'exercer sa citoyenneté, l'un et l'autre servant à l'objectif d'inclusion des SDF ; il permet également l'intervention de personnels des associations partenaires qui pourront ainsi contribuer à l'objectif d'insertion ;
- il peut être utilisé pratiquement sans réaliser de travaux, et donc très rapidement, ce qui est important pour ne pas perdre la dynamique du projet, monté avec des personnes particulièrement vulnérables que sont les SDF ;
- le fait qu'il s'agisse d'un local distinct du reste du Pavillon des Arts est de nature à faciliter sa fermeture et sa mise en sécurité, nécessaire pour que les SDF acceptent d'y laisser leurs bagages, qui contiennent tout ce qu'il leur reste et sont donc très précieux pour eux ;
- situé à l'écart des immeubles d'habitation, ce local facilite l'acceptabilité du projet pour les riverains.

Voici le plan de la distribution intérieure du local à l'heure actuelle :

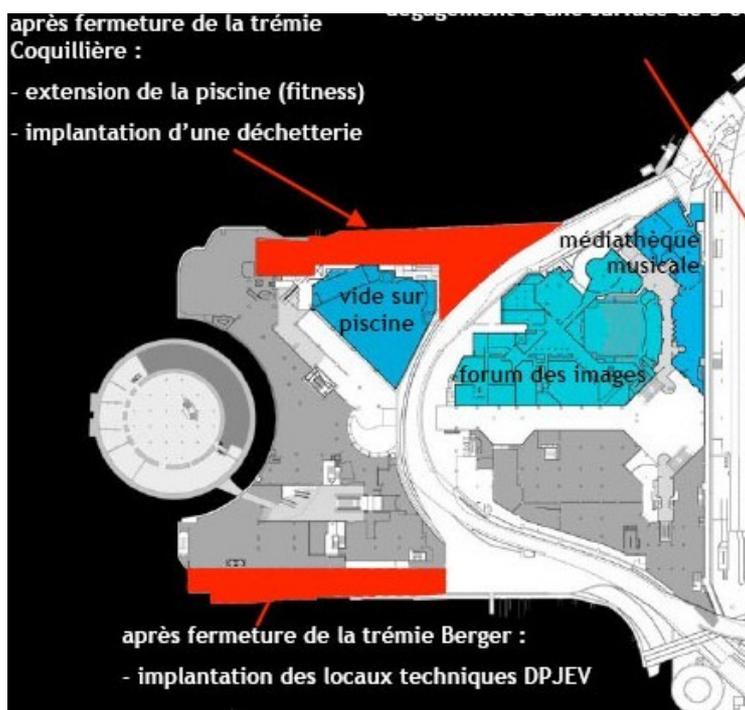


2) Implantation définitive

A l'occasion de l'arrêt du projet de PLU les 31 janvier-1^{er} février 2005, le Conseil de Paris a voté un amendement en faveur de la création d'une structure d'accueil de 250 m² pour les SDF dans le cadre du projet de rénovation des Halles. Cette structure pourrait, à terme, héberger la bagagerie des Halles, ou être accompagnée par cette dernière.

Pour le choix de l'emplacement final, nous suggérons que l'accueil de jour et la bagagerie puissent être implantés dans le voisinage immédiat du commissariat de police qui doit également être créé aux Halles, ceci afin, d'une part, de contribuer à sécuriser la bagagerie, d'autre part, de rassurer les riverains sur les risques de nuisances et de débordements qu'ils pourraient craindre au sujet de cet équipement et de l'accueil de jour.

Dans un souci de discrétion de cet équipement, une autre suggestion serait de le situer dans les espaces souterrains qui seront libérés par la fermeture des trémies Coquillière et Berger, dans le Jardin des Halles, et qui apparaissent sur le plan ci-dessous :



V – Description du fonctionnement de la bagagerie

1) Mode d’inscription des usagers

Afin d’assurer une gestion participative de cet équipement mais aussi pour des raisons de sécurité, toutes les personnes souhaitant bénéficier des services de la bagagerie devront adhérer à l’association Mains libres.

Aucune situation d’urgence ne pourra être prise en compte directement : les personnes concernées seront orientées vers les services des associations partenaires.

L’inscription d’une personne à la bagagerie se fera en fonction des places disponibles et sur accord du CA. Les candidatures seront proposées par les associations spécialisées partenaires ou par les membres de l’association de la bagagerie ; dans tous les cas, elles seront soumises à l’avis des associations partenaires dans le cadre du CA, qui tranchera en dernier lieu.

Une fois acceptée par le CA, l’adhérent-usager devra prendre connaissance du règlement intérieur et le signer. Pour s’assurer que le règlement est bien compris, un membre du CA le lira à haute voix au nouvel usager en lui fournissant toutes les explications nécessaires et contre-signera le document avec lui.

Les personnes pourront adhérer sous leur vrai nom ou sous un pseudonyme ou surnom. Les papiers d’identité ne seront pas exigés. Chaque usager aura une carte indiquant le numéro de son casier et portant également l’adresse et le contact de la bagagerie pour que quelqu’un puisse prévenir l’association dans le cas où il serait, par exemple, hospitalisé.

Lorsque le local sera mis à disposition, une période préalable de test aura lieu avec la dizaine de SDF qui ont participé au montage du projet et connaissent donc parfaitement les règles de fonctionnement qui ont été prévues. Une fois que ce fonctionnement aura été rodé avec ce petit nombre d’usagers, la bagagerie pourra être ouverte à de nouveaux adhérents usagers, qui seront recrutés de façon progressive. La capacité finale sera de 50 usagers.

2) Jours et heures d’ouverture

Afin de rendre aux SDF le service correspondant au besoin qu’ils ont exprimé, la bagagerie sera ouverte 7 jours sur 7, 365 jours par an.

Deux créneaux d’ouverture de 2 heures, un le matin, l’autre le soir, sont prévus. La durée de ces plages pourra être adaptée en fonction des besoins, et par exemple évoluer vers 3 heures le matin, 1 heure le soir.

Les heures d’ouverture seront respectées strictement. Seuls les adhérents-usagers pourront déposer leurs bagages. En cas de retard ou d’indisponibilité, la possibilité de retrait des bagages par un ami sera soumise à une autorisation préalable écrite par l’intéressé, qui pourra être faite au moment de l’adhésion.

3) Service principal

Le service principal offert par la bagagerie est le stockage des bagages le jour et la nuit, avec possibilité d’y accéder le matin et le soir. Chaque usager disposera d’un casier. Le nombre de bagages sera limité par la taille du casier (approximativement un casier de format moyen dans les consignes SNCF).

Les casiers, ouverts et numérotés, seront séparés de l'entrée de la bagagerie par un bas-flanc. Seuls les volontaires dûment approuvés par le CA auront accès à l'espace casiers. Ce sont eux qui remettront les bagages aux usagers ou les prendront en dépôt.

4) Services associés

Un espace sanitaire (toilettes et lavabos) sera prévu, ainsi qu'une machine à café pour favoriser la convivialité.

L'usage de ces services associés se fera sous le contrôle des volontaires chargés de l'accueil. Ils seront accessibles uniquement aux adhérents de l'association.

Des ADF non-adhérents pourront fréquenter librement la bagagerie, sous réserve de respecter le règlement intérieur : tout ce qui favorise le développement de liens sociaux entre ADF et SDF est le bienvenu.

5) Gestion des volontaires

Le nombre de personnes assurant l'accueil sera au moins de 3 par créneau horaire. Leurs tâches seront :

- d'accueillir les usagers et de prendre leurs bagages ou de les leur donner,
- de noter les passages des usagers et de renseigner le logiciel de planning,
- de contrôler l'usage des services associés,
- de faire respecter le règlement intérieur,
- de noter les éventuels incidents,
- d'effectuer le ménage à la fin du créneau horaire.

Tous les volontaires souhaitant participer à l'accueil devront être membres de l'association. Les usagers pourront également être volontaires et participer à l'accueil.

Pour pouvoir assurer l'accueil, tous les volontaires, SDF ou ADF, devront être approuvés par le CA et signer une Charte des volontaires qui comprendra :

- l'engagement à respecter leur tour de permanence ou à prévenir la personne responsable de la coordination suffisamment à l'avance de leur indisponibilité,
- l'engagement à effectuer les différentes tâches relevant de l'accueil,
- l'obligation de ponctualité,
- l'interdiction de fouiller les affaires des usagers sauf cas particulier (à définir),
- le respect des personnes,
- le respect du règlement intérieur.

Le non-respect des engagements de la Charte des volontaires pourra conduire, sur avis du CA, à l'éviction temporaire ou définitive de la fonction d'accueil.

Les bénévoles recevront une formation assurée par les associations partenaires et/ou par les membres du CA. L'association Aux Captifs, la libération, a d'ores et déjà fait des propositions en ce sens.

Le nombre de volontaires nécessaire pour couvrir l'ensemble des créneaux horaires a été évalué à 70 personnes à terme (SDF et ADF confondus).

Sur le modèle de la Soupe Saint-Eustache, chaque personne sera affectée à un jour précis et un responsable d'équipe sera désigné pour chaque jour. Il devra gérer 10 volontaires et s'assurer qu'il y en ait au moins trois présents le matin et trois le soir.

Un membre du CA sera chargé d'assurer la coordination d'ensemble : les responsables de jour pourront s'adresser à lui en cas de difficulté, pour trouver des solutions d'échange avec d'autres équipes.

Un Intranet sera créé, grâce auquel un logiciel de planning sera accessible aussi bien sur place qu'à distance et facilitera

- l'organisation du planning,
- la confirmation le jour $n - 1$ de la présence des bénévoles le jour n ,
- le contrôle de leur présence le jour n par le responsable d'équipe.

6) Fréquence des visites

Cette bagagerie est conçue pour permettre un usage quotidien avec deux visites par jour. Dans la mesure où l'organisation mise en place est relativement lourde, il est souhaitable que les usagers en tirent le plus grand parti possible. L'enquête montre que la plupart des futurs usagers interrogés comptent bien passer deux fois par jour. Ce passage bi-quotidien n'aura cependant rien d'obligatoire : les usagers peuvent commencer par un passage quotidien ou pluri-hebdomadaire, puis développer l'usage qu'ils feront de la bagagerie. Des absences de plusieurs jours, voire plusieurs semaines seront possibles (séjour à l'hôtel, emploi saisonnier en dehors de Paris...).

Afin de mesurer l'usage réel qui sera fait de cet équipement et son évolution, un logiciel permettra de noter chaque jour les passages des adhérents-usagers.

7) Bagages abandonnés

En cas d'absence de passage et d'absence de nouvelles d'un adhérent-usager pendant une durée de trois mois, les bagages de l'intéressé seront placés dans une réserve pour un mois supplémentaire afin de libérer son casier pour un nouvel adhérent-usager. Un mois plus tard, si le premier adhérent-usager ne s'est toujours pas présenté, ses bagages seront ouverts, ses papiers d'identité et documents personnels seront conservés, le reste sera confié à une association pour servir de vestiaire. Ces clauses figureront dans le règlement intérieur signé par chaque nouvel adhérent-usager.

8) Sécurité

Le règlement intérieur indique quels sont les objets interdits. Les bagages pourront être fouillés en cas de problème de sécurité. Un espace à l'abri des regards permettra de procéder à la fouille d'un sac lorsque ce sera nécessaire (cas à définir).

Une attention particulière sera apportée au mode de fermeture du local et à la gestion des clefs, éléments décisifs pour obtenir la confiance des usagers (à définir en fonction des caractéristiques du local).

9) Hygiène

Des produits d'entretien adaptés sont prévus pour la partie sanitaire. Le ménage du local sera assuré par les bénévoles à la fin de chaque créneau horaire. Un grand ménage sera fait une fois par semaine par une équipe d'adhérents à tour de rôle.

10) Environnement extérieur

Une attention particulière sera portée à l'environnement extérieur : pas de nuisances, pas de comportement gênant, d'abandon de déchets, etc. Tous les adhérents seront solidairement responsables de ce bon comportement à l'extérieur, indispensable à la pérennité de l'équipement.

11) Partenariats avec les associations spécialisées

Des partenariats avec les associations spécialisées pourront être noués pour le détachement ponctuel ou régulier de personnels qui viendront faire bénéficier la bagagerie de leur compétence et de leur présence. En particulier, des maraudeurs des associations partenaires pourront apporter leur aide le soir.

12) Règlement intérieur

Les adhérents-usagers signeront un règlement intérieur par lequel

- ils s'engageront à ne pas déposer des objets ou produits interdits (armes, drogue, denrées périssables, animaux...) et à déclarer s'ils déposent un objet potentiellement dangereux de type réchaud à gaz ;
- ils accepteront que leurs affaires puissent être vérifiées en cas de problème particulier ;
- ils s'engageront à respecter les lieux et le matériel ;
- ils dégagent la responsabilité de l'association en cas de perte, de vol ou de détérioration de leurs affaires ;
- ils s'engageront à ne pas apporter d'alcool ou de drogue ni en consommer dans les locaux ;
- ils s'engageront à ne pas provoquer de nuisances à l'intérieur comme à l'extérieur du local : bruit, comportement gênant, abandon de déchets ;
- ils s'engageront à être ponctuels et à respecter les horaires de fermeture de la bagagerie ;
- ils acceptent les clauses concernant les bagages abandonnés.

En cas de refus de signer ce règlement intérieur ou de non-respect de celui-ci, la personne pourra être exclue provisoirement ou définitivement de l'association et de la bagagerie, sur avis du CA.

VI – Budget

1) Budget d'investissement

Équipement (50 casiers)	5 000 €
Travaux d'aménagement (3 toilettes + lavabos)	4 000 €
Travaux d'aménagement (sols et murs)	8 000 €
Petit mobilier et outillage	2 000 €
Sécurité du local	1 500 €
Machine à café	300 €
Ordinateur	1 000 €
TOTAL	21 800 €

2) Budget de fonctionnement

NB : Ce budget repose sur l'hypothèse que la Ville accepterait de mettre gratuitement à notre disposition un local de 150 m² dans le quartier des Halles.

Les fournitures diverses (10 000 €) représentent, pour 50 usagers, 0,56 € par personne et par jour. Cela correspond aux fournitures liées au bloc « hygiène » (serviettes, savon, dentifrice, papier de toilette...), à la machine à café (café, gâteaux...), à la papeterie et aux frais d'envoi. Une partie de ces fournitures pourra toutefois probablement être obtenue auprès de divers donateurs ou de la Banque alimentaire.

Dépenses		Recettes	
Eau	500 €	Cotisations	1 500 €
Communications téléphone + ADSL	1 500 €	Mécénat – Dons – Subventions – autres ressources	23 700 €
Chauffage et électricité	900 €		
Fournitures diverses	10 000 €		
Produits d'entretien	8 000 €		
Entretien des locaux	4 000 €		
Assurances	300 €		
TOTAL	25 200 €	TOTAL	25 200 €

VII – Evaluation et capacité d'évolution du projet

Ce projet étant expérimental et très innovant, il crée de nouveaux usages et un fonctionnement dont il est difficile de prévoir tous les aspects à l'avance. C'est pourquoi une évaluation très régulière est prévue (tous les mois), reposant sur des indicateurs précis.

Un membre du CA sera spécifiquement chargé de la tenue des indicateurs, en lien avec les autres responsables (coordinateur du planning, trésorier...).

1) Réponse au besoin

- Taux de remplissage de la bagagerie (nombre de casiers attribués),
- Fréquence de passages des usagers,
- Origine géographique des usagers (quartier des Halles, centre de Paris ou plus lointaine),
- Enquête de satisfaction par rapport au service de la bagagerie.

2) Vie de l'association

- nombre d'adhérents SDF et ADF et renouvellement des adhésions,
- nombre de volontaires pour l'accueil,
- ratio SDF / ADF,
- fréquence et régularité des réunions plénières et des CA.

3) Qualité de l'organisation de la bagagerie

- volume et forme des bagages stockés, difficultés de manutention (poids, type de sacs, etc.),
- assiduité et ponctualité des volontaires pour l'accueil,
- nombre d'incidents dans le fonctionnement de la bagagerie,
- plaintes de l'environnement extérieur (riverains, mairie, police).

4) Gestion financière

- taux de couverture des besoins,
- contrôle des coûts,
- équilibre dépenses/recettes,
- pérennité ou fragilité des ressources financières.

5) Atteinte des objectifs d'inclusion et d'insertion

- Inclusion : convivialité de la bagagerie et développement de liens sociaux entre ADF et SDF, participation à des projets de quartier, partenariats avec d'autres associations...
- Insertion : mesure du turn-over par le haut (la personne a trouvé un logement) ou par le bas (départ d'un adhérent-usager mécontent, abandon des bagages...)

En fonction des résultats obtenus sur les divers indicateurs, des mesures d'évolution, d'adaptation ou de développement peuvent être envisagées :

- changements dans la fréquence et les horaires d'ouverture,
- recours complémentaire à des prestations salariées,
- modifications apportées au règlement intérieur,

- limitation d'une partie des dépenses ou au contraire réponse à des besoins nouveaux,
- etc.

La capacité d'évaluation et d'évolution fera elle-même l'objet d'une évaluation :

6) Capacité d'évaluation et d'évolution

- contrôle de la mise en œuvre des indicateurs et de l'analyse des résultats,
- caractère opérationnel des réunions plénières (décisions prises),
- caractère efficace des décisions (contrôle de la mise en œuvre des décisions),
- nombre de modifications apportées au règlement intérieur,
- enquête de satisfaction sur l'évolution du fonctionnement de la bagagerie.

VIII – Le soutien des élus

Nous avons présenté ce projet aux élus suivants :

Le maire du 1^{er}, Jean-François Legaret

(30/06/06, avec Françoise Aba, Rachid Benferhat, Elisabeth Bourguinat, Gary, Marie-Thérèse Lionnet, Marie-Paule, Pierre Tibouville)

Le maire du 2^{ème}, Jacques Boutault

(29/06/06, avec Elisabeth Bourguinat, Marie-Thérèse Lionnet, Martine, Patrick Roburin, Thierry Savignan)

Le maire du 3^{ème}, Pierre Aidenbaum

(29/06/06, avec Françoise Aba, Romain Biessy, Elisabeth Bourguinat)

La maire du 4^{ème}, Dominique Bertinotti

(02/06/06, avec Françoise Aba, Elisabeth Bourguinat, Daniel, Christophe Louis, Marie-Paule)

La députée de Paris Centre, Martine Billard

(09/06/06, avec Françoise Aba, Elisabeth Bourguinat, Jeanne Kalt, Charles Lavaud, Marie-Paule, Pierrot, Bruno René-Bazin, Richard, Gérard Seibel)

Le conseiller de Paris et conseiller du 1^{er} Alain Le Garrec

(16/06/06, avec Françoise Aba, Bernard Blot, Daniel, Anne Hémar, Charles Lavaud, Marie-Paule, Bruno René-Bazin, Richard, Hugues Templier, Pierre Tibouville)

Tous ces élus ont déclaré nous apporter leur soutien.

ANNEXES

ANNEXE A – Sommaires des réunions de travail de Solidarité Paris Centre ayant porté sur le projet de bagagerie aux Halles

Réunion 1

Type de réunion : groupe de travail sur le projet des Halles

Date : 20/01/06

Lieu de la réunion : Agora Emmaüs

Nombre de participants : 6

Dont SDF : 0

Thèmes abordés :

- Enquête menée au Café-Rencontre des Captifs sur les attentes concernant un nouvel accueil de jour aux Halles ;
- Cahier des charges des accueils de jour
- Informations sur d'autres bagagerie déjà existantes
- Hypothèse sur le contenu d'un nouvel accueil de jour aux Halles

Nombre de pages du compte-rendu : 5

Réunion 2

Type de réunion : réunion générale Solidarité Paris Centre

Date : 17/02/06

Lieu de la réunion : Mairie du 3^{ème}

Nombre de participants : 13

Dont SDF : 1

Thèmes abordés :

- récapitulatif des réunions précédentes et suggestion d'un projet de bagagerie aux Halles
- Informations sur d'autres bagagerie déjà existantes
- Un autre besoin : la domiciliation
- L'inclusion par la mixité des équipements culturels
- Projet de visites d'autres bagageries
- Cas concret de mobilisation pour 2 SDF

Nombre de pages du compte-rendu : 6

Réunion 3

Type de réunion : soirée théâtre suivie d'un débat

Date : 24/02/06

Lieu de la réunion : Centre d'animation des Halles (FAL)

Nombre de participants : 110

Dont SDF : 12

Thèmes abordés :

- présentation de la pièce « Rencontre avec la rue », par le comédien Francis Cymbler
- débat sur le thème « Comment inclure les gens de la rue dans le quartier des Halles ? » avec entre autres :
 - o la difficulté d'entrer en contact avec les gens de la rue
 - o la prise en compte des SDF dans le projet de rénovation des Halles notamment par la création d'un accueil de jour complémentaire
 - o le projet spécifique de bagagerie aux Halles

- une forte demande pour la participation des SDF aux décisions les concernant et de démocratie dans les associations s'occupant d'eux
- l'inclusion des SDF dans les associations d'habitants

Nombre de pages du compte-rendu : 12

Réunion 4

Type de réunion : visite de deux bagageries par les volontaires de Solidarité Paris Centre

Date : 03/03/06

Lieu de la réunion : Le Refuge, 37 rue Hoche à Pantin, et Emmaüs Alternative, 15 bis rue de Stalingrad à Montreuil

Nombre de participants : 13

Dont SDF : 4

Thèmes abordés :

- fonctionnement des deux bagageries
- réflexions sur le fonctionnement de la future bagagerie des Halles
- élaboration d'un plan de travail

Nombre de pages du compte-rendu : 7

Réunion 5

Type de réunion : groupe de travail sur la bagagerie des Halles

Date : 15/03/06

Lieu de la réunion : Agora Emmaüs

Nombre de participants : 15

Dont SDF : 1

Thèmes abordés :

- problèmes de sécurité
- définition du public de la future bagagerie
- limites du dépôt des bagages (volume et durée)
- service payant ou gratuit ?
- rotation des usagers
- partenariats avec les associations spécialisées
- nécessité d'une première expérimentation

Nombre de pages du compte-rendu : 7

Réunion 6

Type de réunion : groupe de travail sur la bagagerie des Halles

Date : 31/03/06

Lieu de la réunion : Agora Emmaüs

Nombre de participants : 13

Dont SDF : 3

Thèmes abordés :

- hypothèses sur la taille de la bagagerie
- aspects de sécurité avec le capitaine Olivier Guibert
- enquête sur l'offre du secteur privé
- enquête menée au Café-Rencontre des Captifs sur les attentes concernant une bagagerie
- réflexion sur le mode de fonctionnement de la bagagerie avec Bruno Dabout, d'ATD Quart-Monde

Nombre de pages du compte-rendu : 18

Réunion 7

Type de réunion : groupe de travail sur la bagagerie des Halles

Date : 27/04/06

Lieu de la réunion : Forum Saint-Eustache

Nombre de participants : 14

Dont SDF : 3

Thèmes abordés :

- nécessité de communiquer auprès des conseils de quartier
- enquête auprès de 3 autres bagageries parisiennes
- gestion des bénévoles avec Xavier du Boisbaudry, ancien président de la Soupe Saint-Eustache
- Poursuite de la réflexion sur le fonctionnement de la bagagerie
- Organisation d'une enquête auprès des gens de la rue

Nombre de pages du compte-rendu : 9

Réunion 8

Type de réunion : groupe de travail sur la bagagerie des Halles

Date : 03/05/06

Lieu de la réunion : Agora Emmaüs

Nombre de participants : 22

Dont SDF : 8

Thèmes abordés :

- information sur une nouvelle bagagerie ouverte à Nantes
- Débat sur la première version de la fiche de présentation du projet, notamment
 - o mode d'inscription
 - o capacité
 - o jours et heures d'ouverture
 - o type de consigne
 - o recrutement des bénévoles
- mise au point du questionnaire pour l'enquête

Nombre de pages du compte-rendu : 7

Réunion 9

Type de réunion : groupe de travail sur la bagagerie des Halles

Date : 18/05/06

Lieu de la réunion : Agora Emmaüs

Nombre de participants : 18

Dont SDF : 7

Thèmes abordés :

- Résultats du dépouillement du questionnaire
- Calculs pour déterminer le nombre de volontaires nécessaires
- Possibilité de rémunérer les personnes de la rue participant à l'accueil de la bagagerie
- Premières évaluations du budget d'investissement et de fonctionnement
- Financements
- Planning des démarches auprès des élus

Nombre de pages du compte-rendu : 13

Réunion 10

Type de réunion : groupe de travail restreint sur les aspects techniques de la bagagerie des Halles

Date : 26/05/06

Lieu de la réunion : Agora Emmaüs

Nombre de participants : 7

Dont SDF : 2

Thèmes abordés :

- financement

- budget
- contenu du dossier de présentation du projet
- destinataires du dossier
- réflexions sur les statuts de l'association

Nombre de pages du compte-rendu : 7

Réunion 11

Type de réunion : groupe de travail sur la bagagerie des Halles

Date : 12/06/06

Lieu de la réunion : Agora Emmaüs

Nombre de participants : 19

Dont SDF : 5

Thèmes abordés :

- bilan de la présentation du projet aux élus
- prise de contact avec la Direction de l'Urbanisme
- débat sur le recours à des bénévoles ou à des salariés
- hypothèse de formation pour les volontaires
- discussion sur les statuts

Nombre de pages du compte-rendu : 11

Réunion 12

Type de réunion : groupe de travail sur la bagagerie des Halles

Date : 22/06/06

Lieu de la réunion : Agora Emmaüs

Nombre de participants : 16

Dont SDF : 6

Thèmes abordés :

- sondage sur la disponibilité des volontaires
- finalisation du dossier
- finalisation des statuts

Nombre de pages du compte-rendu : 8

Réunion 13

Type de réunion : assemblée constituante de l'association Mains libres

Date : 27/06/06

Lieu de la réunion : Forum Saint-Eustache

Nombre de participants : 27

Dont SDF : 8

Thèmes abordés :

- vote des statuts
- élection du Conseil d'administration
- désignation des président, vice-président, trésorier, secrétaire
- photo de famille

Nombre de pages du compte-rendu : 3

ANNEXE B – Tableau comparatif d’offres existantes en région parisienne et à Nantes

	Halle Saint Didier (Ville de Paris) Paris 16ème	Centre René Coty (Ville de Paris) Paris 14ème	L’Arche d’avenirs (association La mie de pain) Paris 13 ^{ème}	Le Refuge (association) Pantin (93)	Emmaüs Alternative (association) Montreuil (93)	La Halle aux bagages (Association Saint Benoît Labre) Nantes (44)
Nombre de passages quotidiens à l’accueil de jour	150 / 200		400	200	50	
Année de création de la bagagerie	2001	1990	2004	1997	2001	2006
Nombre de places	Une centaine	Une quarantaine	Une centaine	100	17 ou 18	300
Emplacement de stockage	Etagères à la cave	Casiers + cadenas	Etagères dans une pièce dédiée	Etagères à la cave	Etagères dans une pièce dédiée	Rayonnages ouverts
Quantité de bagages autorisée par personne	1 bagage	Ce que peut contenir le casier (la taille d’une petite valise)	2 bagages maxi	2 bagages maxi	2 bagages maxi	« ce qui est transportable individuellement » (4 sacs, valises, paquets maximum »
Durée du dépôt	3 mois avec prolongation éventuelle	Au cas pas cas	15 jours renouvelable (automatiquement) une fois. Carence d’un mois.	3 mois avec prolongation éventuelle	3 mois. Il n’ y a pas de délai de carence.	3 mois renouvelable
Horaires d’ouverture	2 après-midi par semaine	Libre-service dans les horaires d’ouverture du centre	Tous les jours. (les accueillis ont droit à deux accès par jour à la bagagerie car il y a douches et buanderie dans le centre)	8h30 – 9h15 puis 14h30 – 15h15 (Lu, Ma, Je et Ve)	9h30-11h00 puis 14h30 – 16h00 (Lu, Me, Je, Ve)	14h00 – 17h00 5 jours sur 7
Sécurité contre le vol	* Cave fermée à clef * Seuls les permanents ont accès à la bagagerie	* casiers fermés à clef (les clefs restent au centre) * les casiers sont dans la salle d’attente et visible depuis l’accueil	Pièce à part	* Cave fermée à clef * Seuls les permanents ont accès à la bagagerie	Pièce à part	

(suite)	Halle Saint Didier (Ville de Paris) Paris 16ème	Centre René Coty (Ville de Paris) Paris 14ème	L'Arche d'avenirs (association La mie de pain) Paris 13^{ème}	Le Refuge (association) Pantin (93)	Emmaüs Alternative (association) Montreuil (93)	La Halle aux bagages (Association Saint Benoît Labre) Nantes (44)
Sûreté	Les sacs sont ouverts par la personne qui les dépose devant un permanent. Ceci se fait à l'abri des regards.	Nourriture interdite. Les casiers sont visibles de l'accueil.	Armes / drogues / nourriture interdites. Pas de « fouille ».			Les sacs sont ouverts en présence du propriétaire pour des raisons d'hygiène et de sécurité pour vérifier le contenu et en exclure nourriture, boissons, armes, produits illicites
Autres consignes	Consigne des papiers (pour ne pas prendre le risque de les voir détruire lors d'une inondation de la cave)	non	Consigne administrative de 6 mois dans des casiers métalliques. N'est pas ouverte aux étrangers qui doivent avoir leurs papiers (précision de la Préfecture)	non	Consigne des papiers (dans un coffre)	
Sources d'information	Mme Discazeaux (par téléphone)	Mme Vitel (par téléphone)	Mme Rogue (par téléphone)	M Jean-Pierre Vignaud (visite le 03/03/06)	Sylvie de Néril et Stéphane Beltran (visite le 03/03/06)	Dossier reçu par courrier

ANNEXE C – L’offre du secteur marchand

Consignes à bagages des gares SNCF

Consignes visitées : Gare de Lyon et Gare du Nord.

L’accès à la consigne est contrôlé par deux agents de sécurité. Les bagages passent dans un scanner et les usagers par un portique, comme dans les aéroports.

Prix : 4, 7 ou 9,50 € pour 72h00 suivant la taille du casier (petit, moyen ou grand)

Pas d’accès aux bagages pendant cette période.

Dimensions : le grand casier fait 80 x 50 x 80 cm

Horaires d’ouverture : 6h15 – 22h45

NB : A la question de savoir si des SDF utilisaient ces consignes, les personnes de l’accueil ont répondu que certains venaient, mais pour quelques jours seulement ; ils n’utilisent pas ces consignes de façon régulière.

Location d’une pièce de stockage

Entreprise démarchée : Une pièce en plus / 74 rue Vieille du temple / 75003 PARIS

Pour un local de 2 m² (taille mini) :

Prix : 130 € par mois

Horaires : 7h00 - 20h00 du lundi au vendredi

9h00 – 17h00 le samedi

Fermé le dimanche

Pièces à fournir pour l’ouverture d’un dossier : Pièce d’identité, justificatif de domicile, RIB, Chèque ou CB.

NB : La demande d’un justificatif de domicile est rédhitoire.

ANNEXE D – Enquête réalisée auprès des futurs usagers (entre le 6 et le 16 mai 2006)

**QUESTIONNAIRE destiné aux futurs usagers de la bagagerie des Halles
afin de mieux connaître leurs besoins et leurs attentes**

Nom, prénom ou surnom de la personne interrogée :

Adresse et/ou n° de portable si la personne est d'accord pour être tenue au courant : ...

Nom, prénom ou surnom de l'enquêteur :.....

Cadre dans lequel l'enquête a eu lieu (entourer la mention correspondante) :
Café-rencontre, permanence des Captifs, Agora, maraude de l'Agora, autre :

*

1) Seriez-vous personnellement intéressé par un service de bagagerie dans le quartier des Halles ?

Oui Non Peut-être
Pourquoi ?

2) Si ce service était actuellement à votre disposition vous l'utiliserez :

Matin et soir
Tous les jours
Deux-trois fois dans la semaine
Une fois par semaine
Une fois par mois
Moins souvent

3) Quels sont les horaires d'ouverture qui actuellement vous conviendraient ?

Le matin : 6h à 8h 7 à 9 8 à 10 autres :.....
Le soir : 18h à 20h 19 à 21 20 à 22 autres :

4) Le fait que les usagers soient adhérents de l'association qui s'occupera de la bagagerie et participent à sa gestion vous paraît-il intéressant ?

Oui Non
Pourquoi ?

5) Accepteriez-vous que des SDF participent à l'accueil des usagers ?

Oui Non

Pourquoi ?

6) Vous-même, seriez-vous prêt à participer à l'accueil ?

Oui Non Peut-être

7) Seriez-vous prêt à participer à des réunions sur le fonctionnement de la bagagerie ?

Oui Non Peut-être

Ce questionnaire, une fois rempli (**avant le mardi 16 mai 2006**), doit soit être remis à Françoise au **Café rencontre**, soit être déposé dans la boîte aux lettres sur rue de **l'association ACCOMPLIR (49, rue Saint-Denis 75001 Paris)**. **Merci !** Contact Françoise : 01 42 33 23 68.

ANNEXE E – Dépouillement de l'enquête réalisée auprès des futurs usagers

Fiche de dépouillement

Dépouillement réalisé le 17/05/06 par Marie-Ange Schiltz, Ingénieur de recherche au CNRS.

L'enquête s'est déroulée dans la première quinzaine de Mai 2006 dans différents lieux associatifs des Halles avec quelques extensions dans des lieux publics. 49 questionnaires ont été remplis, aucun n'est invalidé. Tous sont correctement documentés, il y a très peu de non réponse. La qualité générale de l'information recueillie est une première indication de l'importance et du sérieux avec les quels la population des SDF contactée se sent concernée par le thème de l'interrogation.

* 0* Enquêteur

Martine	****	4
Akoura ADAMA	*****	10
Françoise	*****	12
Gary	*****	7
Chasteauneuf Daniel	***	3
Fleury Richard	****	5
Hugues	****	4
Inconnu	****	4

Il nous faut également souligner la participation très active des personnes concernées à la réalisation de cette enquête. Près de la moitié des questionnaires ont été réalisés par des personnes directement concernées par le projet.

* 1* Cadre de l'enquête

Lieux	Nb de fois cités	Précision
Café rencontre	***** *****	
Permanence des Aux Captifs, la Libération	*****	
Agora	***** *****	
Maraude de l'Agora		
Autres, Rue, Poste	*****	Louvre
Non précisé	***	

* 2* Possibilité de contact

Modalité de réponse	Effectif	Où
Oui, propose de venir	*****	Café rencontre *****
	***	Agora ***
Donne une adresse	*****	Association *****
	*****	Particulier ***

Oui, téléphone portable	***** ***	
Non	***** ***** *****	

Note : Il y a confusion entre les personnes qui disent qu'on peut les joindre dans une association et celles qui donnent une adresse d'association.

Les deux tableaux ci-dessus mettent en évidence l'importance des contacts par l'intermédiaire du tissu associatif. Il faut noter le peu de téléphones portables à disposition de cette population isolée.

* 3 * Intérêt pour la bagagerie

Modalité de réponse	Effectif	Pourquoi	Nb occurrences
Oui n=43	*****	Vraiment besoin	*
	*****	Utile, peut aider	****
	*****	Regard négatif des autres sur les bagages, ne pas être étiqueté SDF	***
	***** *	Recherche d'emploi	*
	***** *	Mobilité	**
	** *****	Ne pas être encombré, être libre	*****
	***	Lieux interdits, Ne peux aller partout	****
		Mal de dos	**
		Lourd, très chargé	**
		Lieu sûr, pas se faire voler	****
		Coût minime	*
		En tant que personne concernée	*
	Non	**	Ne transporte pas d'affaire personnelle
		A déjà une consigne 1.50 euro/mois	*
Peut-être	****	Suivant la confiance établie	*
Non réponse	*		

L'intérêt pour la bagagerie est total : le « oui » est massif, le « peut-être » apparaît comme un « oui » suspendu à la confiance que pourront offrir, ou non, le lieu et l'équipe. Les deux personnes qui ne sont pas intéressées par le projet sont, par ailleurs, prêtes à l'utiliser de façon occasionnelle lorsque ce service sera disponible.

Le projet répond à un réel besoin de se décharger, d'être libre de ses mouvements, de circuler, d'entrer, de sortir sans se sentir gêné ou exclu. La possibilité de se débarrasser de ses affaires allège la personne d'une charge physique pesante et parfois invalidante mais également d'un poids social. Vivre sans ses bagages qui assignent irrémédiablement la personne à la catégorie de SDF permet d'esquiver la désignation dévalorisante parfois assortie du regard négatif des autres.

Dans l'univers instable et parfois violent de la rue, ce projet apparaît aussi comme une sécurité qui met à l'abri les effets personnels offrant ainsi une possibilité de mieux gérer son bien et par voie de conséquence son aspect.

Une apparence commune retrouvée peut être, plus précisément, utile pour une recherche d'emploi ou une activité que la personne maintient ou a envie d'entreprendre.

* 4 * Fréquence d'usage

Modalité de réponse	Effectif
Matin et soir n=23	***** *
Tous les jours n=12	*****
2-3/ semaine	*****
1 / semaine	****
1 / mois	
Moins souvent	**
Non	*

Il semble que l'enquête ait vraiment contacté des habitués du centre de Paris. La fréquentation envisagée du service est quotidienne ou tout au moins hebdomadaire. La fréquentation occasionnelle est une option tout à fait marginale.

* 5 * Horaires souhaités

Matin	6-8	7-9	8-10	10-12	11-14	indifférent	Non dit
	***** ***** *	***** *****	***** ***** ***** *****	**	*	*	**
Soir	18-20	19-21	20-22	16-18			
	***** ***	***** ***** **	***** ***** ***** ***	***		*	***

Note : nombre indique deux horaires pour le matin, souvent 7-9 et 8-10 qui traduit un souhait d'ouverture plus long le matin que le soir

Il émane des réponses une demande répétée d'élargissement des plages horaires du matin, la plupart des souhaits se concentrant entre 7 et 10 heures. Le soir, la tranche horaire 20-22 heures satisfait une majorité ; il faut cependant noter qu'une ouverture étendue de 19 à 22 heures contenterait presque tous les intéressés.

* 6 * Usagers adhérents de l'association

Modalité de réponse	Effectif	Pourquoi	Nb occurrences
Oui n=37	*****	<i>C'est une sécurité, évite les personnes violentes</i>	***
	*****	<i>Pour les motiver, les impliquer</i>	**
	*****	<i>Responsabilisation, confiance</i>	*****
	*****	<i>Crée une appartenance sociale, entraide, solidarité</i>	***
	*****	<i>Contact social</i>	*
	*****	<i>Prise en compte de leurs idées, proximité, autogestion</i>	*****
	*****	<i>On reçoit, il faut donner, pas à sens unique</i>	*
	**	<i>Permet l'embauche</i>	*
		<i>Pour le bon fonctionnement</i>	*
		<i>Sentiment d'utilité, travail social</i>	***
		<i>Penser que l'on est ordinaire, pas pris pour des cons, on est des hommes</i>	***
Non n=7	*****	<i>Risque de vol</i>	*
	**	<i>Manque de confiance (SDF, Alcool, violence,...)</i>	***
Non réponse	*****		

L'adhésion des usagers à l'association chargée de gérer le projet est acquise. La présence de SDF dans l'équipe améliore le sentiment de sécurité et promet un fonctionnement adapté à leurs idées et à leurs besoins. Leur participation active à l'élaboration du projet les valorise et les responsabilise. Ils ne sont plus les simples bénéficiaires d'une action en leur faveur mais les acteurs de leur propre solidarité. Conscients de l'utilité sociale de cette action, ils espèrent rétablir une dignité trop souvent bafouée et redevenir des gens ordinaires qui peuvent espérer une réinsertion. Les réticences au projet sont liées aux inquiétudes concernant la sécurité des bagages.

* 7 * Usagers participent à l'accueil

Modalité de réponse	Effectif	Pourquoi	Nb occurrences
Oui n=36	*****	Valorisation	*
	*****	Ça dépend de qui, Si c'est des gens de confiance	*****
	*****	Responsabilisation	****
	*****	Dignité	*
	*****	Inspirer confiance	*
	*****	Faire confiance	**
	*	Oblige à faire attention à soi, horaires, alcool,..	**
		Pour être intégré	**
		Insertion, réinsertion, plus de barrière sociale	**
		Prise en charge des problèmes par les intéressés	**
		Principal usager, pareil que les autres SDF	**
Non n=10	*****	Doute sur le sérieux des SDF, tous inaptes	**
	*****	Craint les vols et les violences	*
		Dans ce milieu chacun pour soi	*
Peut-être	**	manque de confiance, problème d'alcool	**
Non réponse	*		

La participation des usagers à l'accueil est bien ressentie même si de sérieux doutes sont exprimés quant à la capacité des SDF à assumer correctement le service. Les conditions de vie et le milieu sont durs avec vols, violences et alcoolisme, la méfiance est de mise et elle ne peut disparaître d'un coup. Pourtant le projet est porteur de beaucoup d'espoirs. Il peut rétablir une estime de soi et reconstruire l'image du groupe et conduire à un début de réinsertion. Il inclut la confiance en soi et en l'autre. Responsabilité, valorisation, confiance, dignité, souci de soi sont les mots associés à ce projets par les usagers qui, très nombreux, sont prêts à s'impliquer. Les réticences exprimées sont, une fois encore, liées au manque de confiance qui s'exprime, cette fois-ci, principalement à l'encontre des autres usagers.

* 8 & 9 * Intention d'implication personnelle du répondant

Modalité de réponse	A l'accueil	A des réunions sur le fonctionnement
Oui n=30 / 33	***** *****	***** *****
Non n=12 / 6	*****	*****
Peut-être n=7 / 9	*****	*****
Non précisé		*

Les répondants sont prêts à s'engager personnellement pour assurer l'accueil et, plus encore, dans les réunions de fonctionnement. Cette participation aux décisions et à l'orientation du projet - qui a déjà été exprimée lorsqu'ils explicitaient les raisons de leur intérêt pour la bagagerie et leur position quant à la participation des usagers au fonctionnement du lieu - est ici confirmée. Ils ne sont que six à affirmer leur total désengagement par rapport au devenir du projet.

Conclusion

Sans remplacer le droit au logement pour tous, le projet d'une bagagerie dans les Halles répond à un vrai besoin des personnes concernées leur redonnant la liberté de mouvements, la sécurité pour leurs

biens avec la possibilité de mieux gérer leurs effets personnels, de soigner leur apparence afin de se fondre parmi les autres sans être stigmatisés inéluctablement par leurs bagages. La participation des SDF au projet apparaît comme très importante tant dans la finalisation du projet, de son organisation et de ses objectifs mais aussi comme vecteur de rétablissement de l'estime de soi, de l'image du groupe, d'intégration, de socialisation et de responsabilisation. Pour les quelques répondants un peu en retrait par rapport au projet, les promoteurs devront être très attentifs à établir un lien de confiance.

**ANNEXE F – Extraits de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 concernant
la participation des usagers au fonctionnement des services d'action sociale**

**Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002
rénovant l'action sociale et médico-sociale**

publiée au Journal officiel n°2 du 3 Janvier 2002

NOR : MESX0000158L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté, Le Président de la République promulgue la loi
dont la teneur suit :

Chapitre Ier – Principes fondamentaux

(Extraits)

Section 2 - Des droits des usagers du secteur social et médico-social

Article 7

L'article L.311-3 du code de l'action sociale et des familles est ainsi rédigé :

«Art. L.311-3. - L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, lui sont assurés ;

«1° Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité ;

«2° Sous réserve des pouvoirs reconnus à l'autorité judiciaire et des nécessités liées à la protection des mineurs en danger, le libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre d'une admission au sein d'un établissement spécialisé ;

«3° Une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé qui doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. A défaut, le consentement de son représentant légal doit être recherché ;

«4° La confidentialité des informations la concernant ;

«5° L'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires ;

«6° Une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie, ainsi que sur les voies de recours à sa disposition ;

«7° La participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne.

«Les modalités de mise en œuvre du droit à communication prévu au 5o sont fixées par voie réglementaire.»

Article 10

L'article L.311-6 du code de l'action sociale et des familles est ainsi rédigé :

«Art. L.311-6. - Afin d'associer les personnes bénéficiaires des prestations au fonctionnement de l'établissement ou du service, il est institué soit un conseil de la vie sociale, soit d'autres formes de participation. Les catégories d'établissements ou de services qui doivent mettre en œuvre obligatoirement le conseil de la vie sociale sont précisées par décret.

«Ce décret précise également, d'une part, la composition et les compétences de ce conseil et, d'autre part, les autres formes de participation possibles.»

Article 11

Il est inséré, dans le code de l'action sociale et des familles, un article L.311-7 ainsi rédigé :

«Art. L.311-7. - Dans chaque établissement et service social ou médico-social, il est élaboré un règlement de fonctionnement qui définit les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement ou du service.

«Le règlement de fonctionnement est établi après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation.

«Les dispositions minimales devant figurer dans ce règlement ainsi que les modalités de son établissement et de sa révision sont fixées par décret en Conseil d'Etat.»

Article 12

Il est inséré, dans le code de l'action sociale et des familles, un article L.311-8 ainsi rédigé :

«Art. L.311-8. - Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation. »

ANNEXE G – Statuts de l'association Mains libres

1

Statuts de l'association Mains libres

Article 1^{er} – Dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, sous la dénomination de Mains libres.

Article 2 – Objet

L'association Mains libres est conçue dans un esprit de partenariat et de solidarité entre les ADF (personnes Avec Domicile Fixe), les SDF (personnes Sans Domicile Fixe) et les associations spécialisés oeuvrant en faveur des SDF et des personnes en situation précaire. Son objet comprend trois éléments indissociables :

- 1) Les SDF sont encombrés et stigmatisés par leurs bagages, et ils peuvent les perdre ou se les faire voler. L'association offre à ses adhérents SDF la possibilité de les déposer matin et soir, en toute sécurité, dans une bagagerie située dans le quartier des Halles, gérée de façon participative avec eux et en partenariat avec les associations spécialisées.
- 2) Ce service n'est pas considéré comme une façon de les maintenir dans leur situation, qui est inacceptable, mais au contraire comme un atout pour faciliter leur insertion grâce à la réappropriation de leur autonomie et à un travail en réseau avec les associations spécialisées.
- 3) La bagagerie est également destinée à favoriser leur inclusion dans le quartier grâce à un accueil personnalisé et au développement de liens sociaux avec les ADF membres de l'association.

Article 3 – Siège social

Le siège social est fixé au 15 rue Saint-Denis 75001 Paris.

Article 4 – Durée

La durée de l'association est illimitée.

Article 5 – Membres

Les membres de l'association peuvent être des personnes physiques ou morales. Il y a deux types de membres : les membres actifs et les membres donateurs. L'ensemble des membres doivent acquitter une cotisation dont le montant et les modalités de paiement sont précisés par le règlement intérieur.

Les membres actifs comprennent trois catégories :

- les SDF usagers de la bagagerie et éventuellement volontaires pour participer au fonctionnement ;
- les ADF volontaires pour participer au fonctionnement ;

- les représentants des associations spécialisées siégeant au conseil d'administration.

Les adhérents ne relevant d'aucune de ces trois catégories constituent les membres donateurs. Seuls les membres actifs peuvent siéger au conseil d'administration.

Article 6 – Perte de la qualité de membre

La qualité de membre de l'association se perd :

- par démission adressée par lettre au président de l'association ;
- par décès ;
- par disparition, liquidation ou fusion, s'il s'agit d'une personne morale ;
- en cas de non-paiement de la cotisation annuelle ;
- en cas d'exclusion prononcée par le Conseil d'administration pour motif grave, notamment pour toute action portant ou tendant à porter atteinte aux intérêts matériels et moraux de l'association. L'intéressé aura préalablement été invité à présenter sa défense.

Article 7 – Ressources de l'association

Les ressources de l'association se composent :

- des cotisations ;
- des subventions qui peuvent lui être accordées par l'Etat et autres collectivités publiques ;
- des dons manuels, notamment dans le cadre du mécénat ;
- des intérêts et revenus des biens et valeurs appartenant à l'association ;
- des capitaux provenant des économies réalisées sur son budget annuel ;
- du prix des prestations fournies ou des biens vendus par l'association ;
- et plus généralement de toute ressource autorisée par la loi.

Article 8 – Conseil d'administration

L'association est administrée par un Conseil d'administration élu par l'Assemblée générale.

Composition

Le CA est élu par l'AG. Les membres du CA sont rééligibles. Le CA est composé de 18 membres au maximum, avec un nombre égal de représentants parmi les membres actifs SDF et les membres actifs ADF (2 au minimum et 6 au maximum pour chacune de ces catégories), et entre 2 et 6 associations spécialisées.

La durée du mandat et les modalités de renouvellement du CA sont précisées par le règlement intérieur.

Rôle

Le Conseil d'administration est chargé de mettre en œuvre les décisions et la politique définies par l'Assemblée générale. Il assure la gestion courante de l'association et rend compte de sa gestion à l'assemblée générale.

Fonctionnement

Le Conseil d'administration choisit en son sein un Président, un Vice-président, un Trésorier et un Secrétaire, et éventuellement un Trésorier adjoint, un ou des Secrétaires adjoints.

Réunions

Le Conseil d'Administration se réunit toutes les fois que cela est nécessaire, et au moins une fois par trimestre, sur convocation du président, ou sur la demande de la majorité simple de ses membres.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si un membre au moins de chacun des catégories est présent ou représenté.

Il est dressé un procès-verbal des réunions, signé par le président et le secrétaire.

Vote

Chacun des membres du Conseil d'administration dispose d'une voix.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Article 9 – Assemblées générales

Les assemblées générales se composent de tous les membres de l'association.

Article 10 – Assemblée générale ordinaire

Rôle

L'assemblée générale entend les rapports sur la gestion du Conseil d'administration et sur la situation financière et morale de l'association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil d'administration.

Réunions

L'assemblée générale est convoquée une fois par an, et chaque fois que nécessaire, par le président ou à la demande de la majorité simple des membres.

L'ordre du jour est fixé par le Conseil d'Administration et est indiqué sur les convocations.

Vote

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Article 11 – Assemblée générale extraordinaire

Rôle

L'Assemblée générale extraordinaire a seule compétence pour modifier les statuts, décider la dissolution de l'association et l'attribution des biens de l'association, sa fusion avec toute autre association poursuivant un but analogue, ou son affiliation à une union d'associations, proposée par le Conseil d'administration ou par la majorité des membres de l'association.

Réunions

Elle doit être convoquée spécialement à cet effet, par le président ou à la requête de la majorité des membres de l'association.

Elle doit être composée de la moitié au moins des membres, présents ou représentés. Une feuille de présence est émarginée et certifiée par les membres du bureau. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée à quinze jours d'intervalle et peut alors délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Vote

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à main levée. Le scrutin à bulletin secret peut être demandé par le Conseil d'administration ou par la majorité des membres présents.

Article 12 – Dissolution

En cas de dissolution volontaire, statutaire ou judiciaire, l'assemblée extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Article 13 – Règlement intérieur

Le Conseil d'administration établit un règlement intérieur destiné à déterminer les détails d'exécution des présents statuts.

Il est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Article 14 – Formalités

Le président, au nom du bureau, est chargé de remplir les formalités de déclarations et de publications prévues par la loi du 1er juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901.

Le Conseil d'administration peut donner mandat exprès à toute personne de son choix pour accomplir les formalités de déclarations et de publications prévues par la loi du 1er juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901.

Les présents statuts ont été approuvés lors de l'assemblée générale constitutive le 27 juin 2006.

Ils ont été établis en trois exemplaires, dont deux pour la déclaration et un pour l'association.

Le Président

Le Secrétaire

Elisabeth BOURGUINAT

FRANÇOISE ARBA

S. Bourguinat

Françoise Arba

Pour ACCOMPLIR pour la Clarté
Carrière
René-Bazin, vice-président

Gilles Bourbaix

WB

BELMOKADEM *Bou*

AV Arnaud Viguerie

Josie Paul RENAUD

Gerard SEIBELGER
Soupe S' Enrichie

Hugues
Hugues JEMPLIER

Bernard DUBOIS

Herman

JEANNE KALT

J. KALT

Anne Herman

AB
BIBLOS

FLEURY Richard

PR
PATRICK ROSURIA

Alex Thauville

TSANIGRAN

CARY

CLAUDE - JEAN - CLAUDE

Thérèse LIONNET

Drahemon

Becker

CARY

BECKER

CHASTEAUNEUF

Hugo de Senknae

Loëtine Mougens

TS

Josie Anne Schiltz

Clémentine
Clémentine Roux de Wize

ANNEXE H – PV de l'assemblée constituante du 27/06/06

**Procès-verbal de l'Assemblée constituante
du 27/06/06**

Le mercredi 27 juin 2006 à 18h, les membres fondateurs de l'association Mains libres se sont réunis en assemblée constituante à la Pointe Saint-Eustache.

27 personnes étaient présentes : Françoise Aba (Association Accomplir, ATD Quart Monde, Conseil de Quartier du 2^{ème}), Association Accomplir, représentée par Gilles Pourbaix, vice-président, Marie-Hélène Becker, dite Martine (SDF du quartier des Halles et Association Accomplir), Centre social La Clairière, représenté par Bruno René-Bazin, vice-président, Collectif Les Morts de la rue, représenté par Christophe Louis, président, Conférence Saint Vincent de Paul de la paroisse Saint Germain l'Auxerrois, représentée par Jean-Claude Cadin, président, Redouane Belmokadem (SDF), Bernard Blot (Association Accomplir et volontaire à la Soupe Saint-Eustache, 1^{er}), Elisabeth Bourguinat (Association Accomplir), Daniel Chasteauneuf (SDF du quartier des Halles), Gary Drahmani (SDF du quartier des Halles), Bernard Dubois (SDF du quartier des Halles), Richard Fleury (SDF du quartier des Halles), Anne Hémar (Association Accomplir), Jeanne Kalt (habitante du quartier Saint-Germain l'Auxerrois, 1^{er}), Marie-Thérèse Lionnet (Conférence Saint-Vincent de Paul de la paroisse Saint Germain l'Auxerrois), Laetitia Mougenot (Association Accomplir), Marie-Paule Renaud (SDF du quartier des Halles), Patrick Roburin (Conseil de quartier Vivienne-Gaillon, 2^{ème}), Clémence Roux de Luze (habitante du 3^{ème}), Thierry Savignan (SDF du quartier des Halles), Marie-Ange Schiltz (Association Accomplir), Bruno de Sentenac (Centre social La Clairière), La Soupe Saint Eustache, représentée par Gérard Seibel, président, Hugues Templier (Association Accomplir), Pierre Tibouville (Conseil de quartier des Halles, 1^{er}), Arnaud Vignon (Commission Solidarité des conseils de quartier du 2^{ème}).

L'ordre du jour était le suivant :

- vote sur le nom de l'association
- discussion et vote sur les articles 2, 5, 7, 8 des statuts, puis sur l'ensemble des statuts tels que modifiés
- élection du conseil d'administration
- désignation par le conseil d'administration des président, vice-président, trésorier, secrétaire
- signature des statuts modifiés
- réalisation d'une « photo de famille » qui figurera sur la couverture du dossier de présentation.

1) Vote sur le nom de l'association

Deux noms ont été mis aux voix :

- « Bagagerie des Halles » : 3 voix
- « Mains libres » : 17 voix
- 1 abstention

L'association s'appelle donc « Mains libres ».

2) Discussion et vote sur les statuts

Une fois modifié, l'article 2 (Objet) est soumis au vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstentions : 2

Une fois modifié, l'article 5 (Membres) est soumis au vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Une fois modifié, l'article 7 (Ressources de l'association) est soumis au vote :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 1

Une fois modifié, l'article 8 (Conseil d'administration) est soumis au vote :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Pour finir, l'ensemble des statuts est soumis au vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 1

Les statuts sont adoptés.

3) Election du conseil d'administration

L'élection de chaque candidat au Conseil d'administration est individuelle et se fait à main levée. Résultats obtenus par les différents candidats :

SDF

Marie-Hélène Becker, dite Martine : 19 Pour, 3 Contre, 5 Abstentions
 Daniel Chasteauneuf : 27 Pour
 Bernard Dubois : 24 Pour, 3 Abstentions
 Richard Fleury : 27 Pour
 Marie-Paule Renaud : 27 Pour
 Thierry Savignan : 27 Pour

ADF

Françoise Aba : 27 Pour
 Bernard Blot : 27 Pour
 Elisabeth Bourguinat : 26 Pour, 1 Abstention
 Jeanne Kalt : 27 Pour
 Patrick Roburin : 27 Pour
 Hugues Templier : 25 Pour, 2 Abstentions

Associations spécialisées

Agora Emmaüs, représentée par Rachid Benferhat : 24 Pour, 3 Contre
 Aux Captifs, la libération, représentée par Charles Lavaud : 24 Pour, 3 Abstentions

Conférence St Vincent de Paul de la paroisse St Germain l'Auxerrois, représentée par Jean-Claude Cadin : 27 Pour
La Soupe Saint Eustache, représentée par Gérard Seibel : 27 Pour

L'ensemble des candidats sont élus.

Bruno René-Bazin indique que la participation du centre social La Clairière au CA de Mains libres sera soumise au CA de La Clairière prochainement. Même chose de la part de Christophe Louis, pour le Collectif Les morts de la rue.

4) Désignation par les 14 membres présents du CA des président, vice-président, trésorier, secrétaire

Le vote est fait à main levée pour les postes de président, trésorier, secrétaire, pour lesquels un seul candidat se présente à chaque fois ; et à bulletin secret pour le poste de vice-président, pour lequel deux candidats se présentent.

Poste de président

Elisabeth Bourguinat : 14 voix, élue

Poste de vice-président

Richard Fleury : 10 voix, élu

Thierry Savignan : 2 voix

Vote nul : 1

Vote blanc : 1

Poste de trésorier

Patrick Roburin : 14 voix, élu

Poste de secrétaire

Françoise Aba : 14 voix, élue

5) Signature des statuts modifiés

Tous les présents signent les statuts modifiés.

6) « Photo de famille »

Une photo de groupe est prise sur les escaliers de la « bosse Montorgueil ».

*

La séance est levée à 20h.

ANNEXE I – Liste des membres de l'association au 28/06/06

Membres actifs :

SDF :

- Marie-Hélène Becker, dite Martine (SDF du quartier des Halles et Association Accomplir)
- Redouane Belmokadem (SDF)
- Daniel Chasteauneuf (SDF du quartier des Halles)
- Gary Drahmami (SDF du quartier des Halles)
- Bernard Dubois (SDF du quartier des Halles)
- Richard Fleury (SDF du quartier des Halles)
- Patrick Guimonneau (SDF du quartier des Halles)
- Marie-Paule Renaud (SDF du quartier des Halles)
- Thierry Savignan (SDF du quartier des Halles)

ADF :

- Françoise Aba (Association Accomplir, ATD Quart Monde, Conseil de Quartier du 2^{ème})
- Bernard Blot (Association Accomplir et volontaire à la Soupe Saint-Eustache, 1^{er})
- Michelle Boisson (Les Morts de la rue et association L'un est l'autre)
- Elisabeth Bourguinat (Association Accomplir)
- René Brousse (Association Accomplir)
- Anne Hémar (Association Accomplir)
- Jeanne Kalt (habitante du quartier Saint-Germain l'Auxerrois, 1^{er})
- Régine Nuriec (Association Accomplir)
- Patrick Roburin (Conseil de quartier Vivienne-Gaillon, 2^{ème})
- Clémence Roux de Luze (habitante du 3^{ème})
- Marie-Ange Schiltz (Association Accomplir)
- Hugues Templier (Association Accomplir)
- Pierre Tibouville (Conseil de quartier des Halles, 1^{er})
- Arnaud Vignon (Commission Solidarité des conseils de quartier du 2^{ème}).

Associations spécialisées (*personnes morales*) :

- Agora Emmaüs, représentée par Rachid Benferhat, directeur
- Aux Captifs, la libération, représentée par Charles Lavaud, directeur de l'antenne de la rue Saint-Denis
- Conférence Saint Vincent de Paul de la paroisse Saint Germain l'Auxerrois, représentée par Jean-Claude Cadin, président
- La Soupe Saint Eustache, représentée par Gérard Seibel, président

Membres donateurs :

Personnes morales :

- Centre social La Clairière, représenté par Bruno René-Bazin, vice-président
- Association Accomplir, représentée par Gilles Pourbaix, vice-président
- Collectif Les Morts de la rue, représenté par Christophe Louis, président

Personnes physiques :

- Barbara Blot (Association Accomplir)
- Marie-Thérèse Lionnet (Conférence Saint-Vincent de Paul de la paroisse Saint Germain l'Auxerrois)
- Laetitia Mougenot (Association Accomplir)
- Bruno de Sentenac (Centre social La Clairière)